

CONDUITE ACCOMPAGNEE

La conduite AAC est une formule à l'apprentissage des l'age de 15 ans.Cette formule a pour but d'initier l'enfant dès son jeune âge et d'acquérir une expérience de la conduite avec plus de sérénité, Cette formation est identique à la formation traditionnelle soit :

Faire la formation théorique au sein d'une auto école

Obtenir son examen du code de la route

faire l'heure d'évaluation

20 heures de conduite

Mais au lieu de passer ou de continuer à prendre des heures de conduite supplémentaire ou de passer son permis de conduire , l'élève conducteur effectue un rendez vous préalable avec la présence de son ou ses parents,A l'issue il se voit délivrer une attestation qui lui permet de conduire avec un proche de plus de 23 ans et de 5 ans de permis,

Au bout de 4 à 6 mois et après avoir effectué 1000 km, l'élève revient pour un RDVP soit de 1 heure de conduite et 2 heures en salle ou les thèmes comme, (alcool, vitesse, permis à points , assurance etc) seront traités,

Un deuxième RDVP sera effectué après 2000 km de plus , sous le même principe que le premier Rdvp .

A ses 17ans ½ ,l'élève conducteur pourra, s'il le désire , passer son examen pratique .

Les avantages de la conduite accompagnée :

Acquérir une expérience environ 1 ans minimum de conduite avec les parents .

Réduire le coût des heures de conduite en auto école.

Bénéficier d'une durée plus courte pour le permis probatoire soit 2 ans au lieu de 3ans.

Bénéficier d'une réduction sur la tarification des assurances.

passer son examen pratique à 17ans si l'élève conducteur le désire .

CONDUITE SUPERVISEE

La conduite supervisée (CS) est un mélange condensé de la conduite accompagnée et du permis B. Elle permet, après avoir effectué 20 heures de conduite et avoir effectué le RDV préalable de conduite de conduire minimum 1000 Km avec son accompagnateur , puis , de passer son examen du permis de conduire.

Avantages de la conduite supervisée :

Acquérir une expérience avec son accompagnateur

Baisser le coût de la formation en auto école

Pas de remise au niveau des assurances

permis probatoire pendant 3 ans